



N° 178 - Juillet/août 2002

## Du rififi dans l'univers de la pierre papier

Confrontées à l'OPA de la foncière Paref sur diverses SCPI\*, notamment Méhaignerie, les sociétés de gestion concernées n'ont pas toutes été bonnes joueuses. L'Aspim, notamment, a pu diffuser à la presse une information erronée, affirmant que la COB avait déclaré ce projet d'OPA illicite. Rappelons que Paref propose aux épargnants qui le souhaitent de sortir immédiatement de gré à gré, à prix connu et sans frais, de leur SCPI. La COB vient de clarifier le jeu en autorisant explicitement Paref à lancer une opération rebaptisée OGA (offre générale d'achat) et à conditionner cette offre

à l'obtention de la majorité des parts dans chacune des SCPI. Dans la foulée, le gendarme de la Bourse lance un avertissement à peine voilé aux gérants qui refusent d'accéder aux offres de Paref alors même que nombre de leurs associés attendent vainement de céder leurs parts à des prix souvent ... inférieurs.

\*Parmi les SCPI concernées, citons Crédit mutuel habitat 2 et 3, Elysées résidence 3, Fructihabitat, Investissimo 1, Lion SCPI Croissance, Lion SCPI Habitation, Natio habitation 2, Norpierre 1 et 2, Pierre Ecureuil habitat, Unidomo 4 et 5.